

Un calendrier intenable

Face aux risques de prolifération des virus de la Covid-19, le Président de la République a annoncé, lundi, des restrictions à venir pour la fréquentation des lieux culturels à compter du 21 juillet, puis des lieux de loisirs (bars, restaurants, centres commerciaux) et de déplacements (trains, avions) au 1^{er} août, en exigeant le pass-sanitaire pour y accéder.

Un projet de loi sera présenté en Conseil des Ministres lundi et soumis aux assemblées parlementaires dans la semaine à venir.

Avec 62,3 % de primo vaccinés (54 % au niveau national) et 44,2 % ayant bénéficié d'une seconde dose de vaccin (38,4 % en France) le 14 juillet dernier, le Finistère peut se réjouir d'avoir été très actif et performant dans la campagne de vaccination.

Mais ces résultats montrent quand même que le chemin à parcourir, pour une couverture plus forte de la population, nécessitera du temps.

Pour preuve, se voit l'engouement extrêmement fort des demandes de vaccination qui se traduit aujourd'hui par des difficultés à obtenir un rendez-vous. Et ce ne sont pas les 42 000 doses hebdomadaires dont il est prévu la livraison pour le Finistère qui vont permettre de résorber la demande à très court terme.

C'est pourquoi, les dates fixées pour imposer des contraintes de fréquentation des transports et lieux collectifs sont intenable, sauf à réduire significativement nos libertés individuelles.

Dès lors que les gestes barrières sont respectés dans les lieux recevant du public, que la couverture vaccinale s'améliore progressivement, est-il raisonnable d'interdire à nos concitoyens de prendre un avion ou un train, d'aller au restaurant ou faire ses courses ? Est-il logique, pour aller faire une course ou visiter un proche en EHPAD, de subir un test antigénique ou PCR, dont le coût dépasse 30 € ? Est-il logique d'imposer aux gestionnaires d'établissements ou services et leurs personnels de contrôler le nom des personnes les fréquentant ?

La raison doit prévaloir dans l'ordonnancement de la gestion de cette pandémie pour concilier protection de chacun, et c'est pourquoi je ne suis pas contre la vaccination, mais en assurant le respect des libertés individuelles essentielles.

En l'état du projet de loi annoncé, pour ces raisons de praticité, je ne pourrai pas le voter.

Michel CANÉVET
Sénateur du Finistère